



BULLETIN D'ADHÉSION 2026

ATTENTION : NOTRE AGA NE TRAITE QUE LES BNC

Cadre réservé à l'ARAPL Occitanie

N° ADHÉRENT : Date d'adhésion : / / Date d'effet : / /
PRO n° : CNS Urssaf Insee Autre **COMPLET**

ADHÉSION BNC – Coordonnées de contact

Civilité : Monsieur Madame Associé(e) de Société d'Exercice Libéral (SEL)
Nom :
Prénoms :
Date de naissance : / /
Adresse personnelle :
Code postal : Ville :
Je désire recevoir mon courrier à mon adresse : Personnelle Professionnelle
Email ⁽¹⁾ : Tél :

(1) Adresse sur laquelle vous pouvez recevoir nos documents confidentiels

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES – Société ou Groupement D'exercice en BNC

Raison sociale :
Forme juridique ⁽²⁾ : SCP SDF EURL SEP SISA SPEC SELARL Unipersonnelle SEL option IR
 Autre (à préciser) :

(2) Joindre obligatoirement copie des statuts ou d'un acte justificatif de la forme sous laquelle vous exercez.

Nom & prénoms des associés (Cocher la case lorsqu'un associé est également adhérent à titre individuel à l'ARAPL Occitanie) ⁽³⁾ :

1 : 2 :
 3 : 4 :
 5 : 6 :

(3) Tout changement d'associé doit être signalé à l'ARAPL Occitanie.

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

PROFESSION EXACTE (libellé de votre métier) :
N° SIRET : Code NAF :
Joindre certificat d'identification Insee ou affiliation Urssaf Ancien code APE
DATE DE DÉBUT DE L'ACTIVITÉ LIBÉRALE : / / (Date d'affiliation au centre de formalité des entreprises)
Adresse professionnelle :
Code postal : Ville :
Etes-vous membre d'une SCM ? Non Oui, dénomination de la SCM :
Pour les médecins :
Etes-vous installé ? Non Oui – date d'installation : / /
 Généraliste Spécialité : Secteur : 1 2 NC Remplaçant

ÉLABORATION DE MA DÉCLARATION DE REVENUS PROFESSIONNELS

J'affirme tenir ma comptabilité moi-même en conformité avec la nomenclature comptable.
Je m'engage à télétransmettre ma déclaration de revenus professionnels sous ma propre responsabilité via l'espace sécurisé Extranet ARAPL Occitanie (Case C à cocher, cadre PEDI au verso - SERVICE GRATUIT).
 Je fais appel aux services d'un membre de l'Ordre des Experts-comptables ou d'un avocat fiscaliste, et **j'autorise** l'ARAPL Occitanie à lui communiquer ou à lui demander tous les renseignements nécessaires concernant ma comptabilité.
Nom du cabinet comptable :
Adresse :
Code postal : **Ville** :
Tél : **Email** :

IMPORTANT

Vous devez recevoir obligatoirement, dans les 15 jours suivant le dépôt de votre bulletin d'adhésion, un accusé de réception par courrier postal. A défaut, contactez d'urgence notre service.

La cotisation est due du seul fait de l'adhésion et ne peut en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.

L'adhésion est automatiquement renouvelée par tacite reconduction au 1er janvier de chaque année.

MODE DE TÉLÉTRANSMISSION DE MES DÉCLARATIONS PROFESSIONNELLES À LA DGFIP

Déclaration de partenaire EDI (PEDI) **Cet encart ne concerne pas les micro-entrepreneurs**

Je choisis de télétransmettre mes déclarations de résultats ou des données comptables, ainsi que tous documents annexes les accompagnant, et toutes informations complémentaires à la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) :

- A** Par mes propres moyens en ma qualité de partenaire EDI, (*Habilitation obtenue par les services fiscaux*),
- B** Par l'intermédiaire d'un membre de l'ordre des experts-comptables ou une association de gestion et de comptabilité, ou par l'intermédiaire du partenaire EDI choisi par ce dernier,
- C** **Par l'intermédiaire de l'ARAPL Occitanie** (ou du partenaire EDI de l'ARAPL Occitanie).
Dès lors, le présent document vaut mandat donné à l'ARAPL Occitanie pour accomplir en mon nom toutes formalités nécessaires et pour télétransmettre à la DGFIP l'ensemble des données et documents avec son partenaire EDI,
- D** Par l'intermédiaire d'un autre partenaire EDI.

ENGAGEMENTS DE L'ADHÉRENT

En adressant le présent bulletin à l'ARAPL Occitanie, je soussigné(e) :

- Agissant dans le cadre de l'exercice individuel de ma profession,
- ou** Agissant en qualité de représentant légal de la société susvisée et pour le compte de l'ensemble des associés,
- Déclare donner mon consentement pour que mes données soient traitées par l'ARAPL Occitanie dans le cadre de ses missions légales.**

Je déclare en outre :

- **Avoir pris connaissance** des conditions et engagements liés à l'adhésion, m'engage à adhérer à l'ARAPL Occitanie et à m'acquitter des cotisations annuelles fixées par le Conseil d'Administration,
- **M'engager à respecter** l'obligation de souscrire des déclarations sincères et complètes, et à suivre les recommandations qui me seront formulées par l'ARAPL Occitanie,
- **M'engager à me conformer aux statuts et au règlement intérieur** de l'association,
- **Avoir pris connaissance** qu'en cas de manquements graves et répétés à mes engagements, l'ARAPL Occitanie pourra prononcer mon exclusion après m'avoir mis en demeure de présenter ma défense sur les faits reprochés,
- **Avoir pris connaissance** que les données personnelles – qui me concernent et détenues par l'ARAPL Occitanie – sont enregistrées et destinées uniquement à la réalisation des travaux et missions obligatoires confiées à l'ARAPL ou au fonctionnement interne de l'organisme. **J'autorise** l'ARAPL Occitanie à accéder à mes données personnelles et à les utiliser conformément au règlement général sur la protection des données (**RGPD**).

L'ensemble des « textes et conditions » désignés sous les termes « Engagements de l'adhérent » sont consultables sur le site de l'ARAPL Occitanie araploc.org, menu « Nous connaître ».

Fait à : Le : / / **Signature** précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

TARIF DES COTISATIONS 2025

Exercice individuel :

- Créateurs – régime Micro fiscal : **50 € TTC** (41,67 HT)
(L'année civile de la création)
- Micro BNC – Micro-entreprise : **100 € TTC** (83,33 HT)
- Déclaration contrôlée : **199 € TTC** (165,83 HT)
(Régime réel – déclaration 2035)

Exercice en groupe :

- 1 seul membre : **199 € TTC** (165,83 HT)
- 2 membres et plus – forfait : **299 € TTC** (249,16 HT)
- SISA : **299 € TTC** (249,16 HT)

Adhésion avec tacite reconduction au 1er janvier : toute notification de démission (hors cessation) doit être transmise avant le **31 décembre précédent** l'année pour laquelle la radiation est demandée.